

ÉVASION VIRTUELLE

Divertir les patients pour réduire leur anxiété et les soigner en douceur



PRENDRE SOIN
AUTREMENT



CONTEXTE

L'insuffisance rénale est une maladie grave qui empêche les reins d'éliminer correctement les déchets et l'excès d'eau du corps. Hors greffe, la dialyse est le seul traitement possible en phase terminale. Elle remplace la fonction rénale en filtrant le sang plusieurs fois par semaine à l'aide d'une machine et d'un rein artificiel.

Pour cela, un accès vasculaire est nécessaire avec la création d'une fistule artério-veineuse (FAV) en salle d'opération en connectant une artère et une veine ou la pose d'un cathéter veineux central de gros calibre. La prise en charge de la douleur lors des soins, notamment la pose de cathéters – souvent réalisée en urgence et dans un contexte déjà éprouvant – est une préoccupation des équipes.



LA SITUATION AU CHUGA

Rassurer le patient pour réduire la douleur

L'unité hémodialyse-aphérèse du CHUGA est le service de référence pour l'urgence dialyse dans la région. En 2023, plus de 150 poses de cathéter y ont été réalisées.

Les équipes, déjà formées à la communication thérapeutique et à l'hypnose, ont travaillé à optimiser la prise en charge de la douleur, avec des approches médicamenteuses (patch anesthésiant, anxiolytique, antalgique, anesthésie locale, installation de confort). Malgré ces efforts, les patients expriment encore une anxiété et un inconfort significatif, pouvant laisser une empreinte durable.

Conscients de cette réalité, des solutions complémentaires peuvent être mises en place. L'expérimentation d'un casque de réalité virtuelle, associant relaxation et hypnose, s'inscrit dans cette démarche d'amélioration des soins.

Le + du projet

Les soignants pourront également utiliser le casque de réalité virtuelle pour améliorer leur quotidien.



NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !



6 600€

Acquisition du matériel (casque, tablette...) avec 2 ans de mise à jour et maintenance du logiciel



FAIRE UN DON



250 €

Garantie constructeur du matériel pour 2 ans